

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017
PAR LE COLLÈGE DES MÉDIATEURS
23 avril 2018
DISCOURS DE M. ANDRÉ FRÉDÉRIC
VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Madame la Médiatrice,
Monsieur le Médiateur,
Chère Présidente de la commission des Pétitions,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Soyez les bienvenus à la présentation officielle du Rapport annuel 2017 des Médiateurs fédéraux. Une fois de plus, la tradition, qui est aussi une obligation légale, est respectée par la remise du rapport de vos activités à la Chambre des représentants. Autrefois à Rome, le mois d'avril était le deuxième mois de l'année et on pensait que le nom *Aprilis* était dérivé du verbe *aperire*, qui signifie « ouvrir ». Vraie ou fausse, l'explication augure à tout le moins d'un excellent début!

Comme tant de rituels qui marquent la vie publique, la remise du rapport annuel se présente comme un moment plus ou moins solennel liant le temps à l'espace.

Le **lieu**, tout d'abord, est plus que purement symbolique, il est chargé de sens : c'est *ici*, à la Chambre des représentants, que naquit le Médiateur fédéral, c'est la Chambre des représentants qui nomme le Médiateur fédéral, c'est le législateur qui confère pouvoirs et compétences au Médiateur fédéral, et c'est à la Chambre des représentants que le Médiateur fédéral... fait rapport.

Ce lien de proximité – on pourrait dire de parenté – explique sans doute la préférence qu'expriment certains pour l'appellation de « médiateur *parlementaire* », telle que la notion est connue dans les pays nordiques. Le travail du médiateur authentique est, en effet, indissociable de la fonction parlementaire. Députés et médiateurs sont nos prénoms, « parlementaire » est notre nom de famille, en forçant le trait...

Quant au **temps** du médiateur, qui est aussi celui du parlement, il est, comme dans la Grèce antique, de nature cyclique. Le rapport annuel est un rendez-vous rassurant pour les représentants qui attendent d'exercer leur contrôle. Il leur permet de prendre connaissance des problèmes constatés au niveau du fonctionnement de l'administration dans ses relations avec le citoyen, et d'entendre les recommandations du Médiateur fédéral.

Le temps du médiateur n'est pas uniquement un temps cyclique, c'est aussi un temps éminemment moderne. Car en cette année 2018, nous commémorerons le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Quelles sont les recommandations que le médiateur aurait pu formuler en 1914 ? Nous l'ignorons, mais un exercice d'histoire-fiction pourrait éventuellement fournir des éléments de réponse.

Dans trente ans, autre jalon, nous fêterons le centenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies – alors composée de 58 Etats – déclare que « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ».

Elle considère que « la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme ».

Elle affirme qu' « il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression ».

Qui, de nos jours, peut nier que les droits de l'homme sont le fondement de notre système juridique, et que notre préoccupation est de protéger l'individu contre les excès du pouvoir absolu – valeur fondamentale que nous partageons avec les membres de l'Union européenne ?

L'action du Médiateur fédéral s'intègre dans ce contexte, et va bien au-delà des exigences d'un stricte positivisme juridique ; elle s'inspire d'un ensemble de valeurs philosophiques que l'on nomme parfois « équité ».

Dans trente ans, dernier jalon, nous fêterons, je l'espère, le cinquantenaire du Médiateur fédéral. Vingt ans, déjà, qu'il transforme la vie des administrés et celle des administrations, en tendant vers une amélioration soutenue et constante des institutions fédérales.

Ce temps moderne, évoqué plus haut, revêt donc également un aspect linéaire. Comme le temps cyclique, le temps linéaire — que nous empruntons à la Bible — est moderne et antique à la fois. Linéaire, car la médiation institutionnalisée n'a pas toujours existée, et moderne, peut-être parce qu'elle n'a pas été adoptée partout. L'ombudsman, assurément le meilleur produit d'exportation juridique suédois, peine toujours à pénétrer dans certains marchés, notamment dans ces pays qui méconnaissent les droits de l'homme. Soyons en conscients, lorsque nous écoutons nos Médiateurs fédéraux.

Madame la médiatrice, Monsieur le médiateur, le temps est venu de vous écouter.

Je vous invite à prendre la parole pour présenter votre Rapport annuel 2017.

Merci.